

Commune de MESNOIS

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, **le JEUDI 02 SEPTEMBRE** à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 AOUT 2021, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1^{er} adjoint, CABUT Danielle 2^{ème} adjointe, PEAN Franck 3^{ème} adjoint, BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, PETITCOLAS Alain, ROUSSEL Frédéric, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absente excusée : RINGENBACH Sandra,

Secrétaire de Séance : Monsieur SORNAY Jean Paul, a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil du 09 JUIN 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à 10 voix pour.

1. Point par le 1^{er} adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux :

1.1. Chemins : Suite à accord de subvention dans le cadre du plan de relance pour la voie douce, les travaux vont pouvoir commencer avec la Petite Entreprise ;

Quelques trous sont en formation sur la route de Blesney, une intervention est prévue sous quinzaine ;

Les travaux prévus sur les chemins vicinaux sont reportés à l'automne, ou au printemps 2022 car l'entreprise est en surcharge ;

Les travaux de raccordement (compteur eau et raccordement pour assainissement individuel) de la nouvelle maison Coulon, à Thuron, ont été effectués

1.2. Motion contre l'augmentation de la contribution des communes forestières à l'ONF :

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication ;

Les cartes Avantages Jeunes sont disponibles en mairie.

3. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux ;

3.1. Approbation du RPQS 2020

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3.2. Travaux de réhabilitation de la rivière d'Ain

Le Conseil Municipal souhaite la visite du PNR pour présenter et expliquer le projet.

4. Secrétariat de mairie : augmentation du temps de travail

Le poste de secrétaire de mairie est actuellement de 9 heures hebdomadaire. Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour augmenter ce temps de travail de 3 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de passer le temps de travail du poste de secrétariat de mairie à 12 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

5. Aménagement places de stationnement Rières Mesnois : Demande de subvention Conseil Départemental

Madame le maire explique qu'il devient nécessaire d'aménager des places de stationnement le long de la RD678 à Rières Mesnois, suite à l'acquisition de l'ex maison Javourez notamment. Un projet de 7 places de chaque côté de la route est à l'étude, en concertation avec les services routiers du Département.

Il est demandé au conseil municipal son accord pour faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et du plan de relance DST, après complément de demande de prestations auprès de la Petite Entreprise.

6. PLUI : Validation des Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- le conseil communautaire de la région du Pays des Lacs a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)
- Le P.L.U.i. comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L151-2 du code de l'urbanisme ;
- La procédure d'élaboration et de définition du P.A.D.D. prévoit que doivent être soumises au débat au conseil communautaire et au sein des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme intercommunal, les orientations générales du P.A.D.D. en application de l'article L153-12 du code de l'urbanisme ;
- Un premier débat sur les orientations générales du P.A.D.D. s'est réalisé en conseil communautaire le 12 décembre 2019 puis au sein des conseils municipaux,

Compte tenu de certaines évolutions (orientations renforcées, complétées au regard des conclusions de l'évaluation environnementale notamment) du projet de P.A.D.D., et notamment des objectifs chiffrés inscrits en son sein (mise en compatibilité du projet avec les documents supra communaux nouvellement adoptés), un nouveau débat doit avoir lieu.

Madame Le Maire rappelle les trois axes stratégiques de développement projetés au P.A.D.D. du projet de P.L.U.i ainsi que les orientations générales et les principaux objectifs fixés mis à jour dans cette deuxième version.

AXE 1 - Valoriser l'identité du Pays des Lacs en s'appuyant sur les ressources locales : un territoire protégé, porteur d'une identité

AXE 2 - Conforter la dynamique du Pays des Lacs et renforcer son attractivité : un territoire vivant et vécu

AXE 3 - Porter un projet de développement économique ambitieux : un territoire d'emplois et d'innovation

CONCLUSIONS :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- A DEBATTU des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Lacs
- PREND ACTE de la tenue du débat.
- PRECISE que le présent procès-verbal sera transmis à Terre d'Emeraude Communauté afin que les observations et contributions émises par les élus sur ce document soient prises en compte.

7. Questions diverses

- 7.1 Questionnaire sur l'éventualité d'une police intercommunale :
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est contre ce projet.
- 7.2 Point sur la gestion ambrosie_: Frédéric ROUSSEL a participé à une réunion d'information le 26 juin à Juraparc ; un site existe pour signaler toute nouvelle pousse de cette plante invasive et urticante :
www.signalement-ambrosie.fr
Les services techniques de la communauté de communes sont intervenus afin d'arracher les plantes présentes. Une seconde intervention a été nécessaire.
- 7.3 Info sur la réunion « Journée des paysages » du 12 juillet :_RAS
- 7.4 Amiante : Le Groupe Demain SCOP a présenté un devis pour l'évacuation des déchets à hauteur de 990.00 € en lieu et place du précédent devis d'un montant de 33 000 €. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis et valide la mise en place d'une corvée afin d'amener les déchets en bordure de route. Le matériel de protection sera fourni par la commune.
- 7.5 Projet revitalisation bourg centre avec les communes de Pont de Poitte et Patornay : visites en cours, reprise des réunions en septembre, parmi les pistes : murs en pierre sèche, voies douces, aménagements paysagers, aire de jeux...
- 7.6 Projet d'enfouissement de la ligne HT « Fromagerie-usine Quarroz » sollicité par Enedis. Les travaux, entièrement pris en charge par ENEDIS, pourraient avoir lieu rapidement.
Pas de nouvelles du SIDEC pour l'enfouissement des réseaux secs à Rières, dans le cadre de l'opération « Enfouissement fils nus »
Pas de nouvelles du SIDEC pour la 4^{ème} et dernière tranche, au centre du village de Mesnois
- 7.7 Un changement de locataire est prévu au logement de l'étage à l'école.
- 7.8 Problème d'odeur à l'appartement du rez de chaussée : Xavier et Jean-Paul vont regarder cela.
- 7.9 Cadenas de la décharge cassé :_Sandrine s'occupe du problème. Un cadenas identique au précédent est en commande. Il permettra la réutilisation de la même clé
- 7.10 Panneau d'affichage cassé à l'abri bus : Xavier s'occupe de le démonter pour réparation.
- 7.11 Panneau d'information Rivière d'Ain : Sandrine et Jean-Paul vont se rendre sur place pour rechercher le meilleur emplacement.

La séance a été levée à 23h00

Le Maire,
Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Paul SORNAY